

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-32 – (5)****SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

- Étaient présents :Sébastien SOULIER, **Maire**Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Martine LAMOUREUX, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Kévin HALIP,

Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Xavier NOBLET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Karim HADDAD**- Était absent :** Yannick IHAMOUINA

- Procurations : Xavier NOBLET à Marion HOLVOET,
Gilles LABOUREAU à Sébastien SOULIER,
Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH,
Stéphanie LEVERS à Élodie PAULS,
Karim HADDAD à Pierre BOLLIET

- Secrétaire de séance : Marion HOLVOET*La séance est ouverte à 18H00.***Délibération n°2026-32 – (5) / Élections des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS :**

Monsieur le Maire explique que par délibération 2026-16 du 2 avril 2026, le Conseil Municipal a élu les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS.

Cette délibération a fait l'objet d'observations de la part du contrôle de légalité sur 2 points :

- L'élection a été faite à main levée alors que les dispositions du Code de l'action sociale et des familles précise que pour cette élection, le scrutin doit être secret ;
- La délibération ne mentionnait pas le suffrage obtenu par la liste candidate.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal d'annuler et remplacer la délibération n°2026-16 du 02 avril 2026 par une nouvelle conforme aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal du 15 mars 2026 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses article L123-6 et R123-7 et R123-8 ;

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal ;

Considérant que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6 ;

Considérant que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Monsieur le Maire, Président de droit du CCAS, propose de fixer à treize le d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Considérant la liste des candidats suivante, proposée par Monsieur le Maire :

Xavier NOBLET
Martine LAMOUROUX
Marion HOLVOET
Karim HADDAD
Stéphanie LEVERS
Alexandra PUJOL

Monsieur le Maire désigne Pierre BOLLIET et Mélodie REGALDO comme membre du bureau pour les opérations de dépouillement.

Résultats :

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins : 22

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrage exprimés en faveur de la liste présentée : 22

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération n°2026-16 du 2 avril 2026,
- **FIXE** le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à treize (13),
- **PROCLAME** les élus suivants membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Xavier NOBLET
Martine LAMOUROUX
Marion HOLVOET
Karim HADDAD
Stéphanie LEVERS
Alexandra PUJOL.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

